

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – Lundi 21 juin 2021 - 14h/19h



Présents :

- Mme l'IA-DASEN, Mme l'IA-DASEN adjointe, M. le Secrétaire Général, Mme la Conseillère de Prévention Départementale, M. l'Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail, Infirmière de prévention,
- 5 élus FSU - 1 élu UNSA - 2 élus FO

Information préalable : M. Mulette (en provenance du Rectorat de Lyon) est nommé Secrétaire Général de la DSDEN au 1er juillet en remplacement de M. Carrante.

Déclarations liminaires FSU, SE et FO

Propos liminaires de l'IA-DASEN : aucune réponse aux questions des OS, mais comme d'habitude, des propos ministériels et rectoraux relayés ...

“La modernisation du service public a conduit à un certain nombre d'évolutions s'appliquant à l'Education Nationale. Sur notre académie, volonté d'une harmonisation qui évitera des disparités non fondées et qui peut conduire à mettre en œuvre des mesures sur le service de l'école inclusive gommant des disparités qui pouvaient apparaître.

La mise en œuvre des PIALS doit se poursuivre et va connaître des évolutions.

La volonté dans le cadre de l'école inclusive c'est de pouvoir avoir une meilleure qualité de vie au travail et une reconnaissance de la professionnalité.

La crise sanitaire est venue bousculer nos habitudes.

Reconnaissance de tout le travail et de toutes les capacités d'adaptation dont a fait preuve l'E.N. et donc les collègues sur le terrain ; et la garantie pour les élèves de la meilleure continuité possible.

Les élèves français sont ceux pour qui on a maintenu le plus grand nombre d'heures de cours en présentiel.

Extrême mobilisation des PE et directeurs.

Le budget de l'E.N. est le premier de la nation.”

1. Approbation PV du CHSCTD du 2 avril 2021

Approuvé à l'unanimité.

Les organisations syndicales font remarquer que les sites de l'IA et du Rectorat ont changé, pour s'aligner sur l'ergonomie du site du M.E.N. Elles ajoutent qu'il manque certains éléments concernant notamment les questions de santé et sécurité au travail dont l'accès est également à simplifier (accès direct ici : <https://www.ac-lyon.fr/ain-hygiene-securite-vie-au-travail-121645>). Avis partagé par les autres membres du CHSCTD.

L'IA-DASEN indique que le service communication du Rectorat a repris la main sur les sites académiques. L'évolution devrait conduire à une amélioration du nouveau site qui a basculé il y a quelques jours.

2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

- La FSU demande de travailler sur la thématique des AESH et leurs conditions de travail.

L'IA DASEN accepte d'organiser un temps d'échange sur les conditions de travail des AESH dans ce département mais c'est à faire remonter au niveau académique aussi car la réponse ne peut être départementale. Elle fera remonter au service de l'école inclusive que le CHSCTD souhaite réfléchir à l'amélioration des conditions de travail des AESH.

Avis proposé par FO : « Le CHSCTD 01 constate avec la mise en place des PIAL une dégradation des conditions de travail des AESH. Afin d'améliorer les conditions de travail des AESH, le CHSCTD demande l'abandon des PIAL, le rétablissement d'une affectation des AESH sur poste précis et le rétablissement de la fiche de vœu. »

6 POUR (FSU et FO) 1 abstention (SE). Le SE UNSA ne soutient pas cet avis car pense que la mise en place des PIAL est une bonne solution mais demande au contraire davantage de moyens pour les PIAL.

- L'intersyndicale FSU FO CGT SUD a interpellé l'IA concernant l'intervention de la gendarmerie dans une école du département. Sans réponse, l'IA-DASEN est à nouveau interpellée. En effet, des gendarmes sont venus sur le temps de service pour interroger un.e collègue devant ses élèves. Cette intervention très intrusive a-t-elle été effectuée avec l'aval de l'IA ? Si non, sur la base de quel texte réglementaire ?

Pour l'IA-DASEN, cette question est « d'une grande agressivité » (sic). Les forces de l'ordre n'ont pas besoin de l'autorisation d'une IA-DASEN pour intervenir dans le cadre de leurs missions. Ils ont été mandatés, on ne sait pas sur la base de quels textes. L'IA DASEN s'est émue de savoir si c'était suffisamment urgent, ou nécessaire d'intervenir pendant le temps de présence des élèves, sans pour autant avoir interpellé les forces de l'ordre, ce que regrettent les organisations syndicales concernées. Le collègue enseignant est selon l'IA-DASEN très bien accompagné par son IEN.

3. Fiches Santé et Sécurité au Travail (SST) et autres signalements : état des fiches SST du 1er avril au 16 juin 2021

19 signalements (1^{er} et second degré) ont été effectués, dont 8 restés sans observation à ce jour. 5 sont en lien avec l'accueil des Elèves à Besoin Educatif Particulier (EBEP), 7 en lien avec la charge mentale, 1 relève d'un fait établissement, 2 en lien avec le protocole de la crise sanitaire.

Ceux qui restent sans réponse relèvent du second degré (bon taux de réponse sur les écoles avec réponses circonstanciées témoignant de la prise en charge du signalement).

Pour la FSU, si le travail des IEN est globalement fait, il s'agit parfois uniquement d'une prise d'information. Pour le second degré, on plafonne depuis 2 ans. Plus le risque est anodin, plus il y a de réponses, et inversement.

L'Inspecteur SST répond que chaque année cette question est abordée en formation des personnels. On espère donc que cela progresse dans l'avenir.

La FSU fait remarquer que la crise sanitaire a provoqué la rédaction de beaucoup de fiches sur cette thématique, mettant au second plan les autres. Il ne faut pas attendre une situation inextricable pour remplir une fiche sinon on n'est plus en situation de prévention. On n'arrive pas à faire de la prévention ...

La FSU intervient sur les suites à donner concernant 3 fiches saisies par des collègues du premier degré (collègues directement contacté.e.s).

4. Bilan de l'enquête PES

a) Analyse de l'enquête ... réalisée par la FSU

Comparaison avec l'année 2017-2018 ayant un taux de réponse (40 % de PES) comparable.

Amélioration notée concernant les trajets professionnels effectués.

Questions sur la santé toujours aussi inquiétantes, avec une charge de travail difficilement conciliables entre l'école et l'INSPE :

- troubles visuels et auditifs exprimés importants

- troubles musculo-squelettiques (TMS) : parfois 38 % souvent 27 %

La FSU demande si des Informations sur la thématique de la Santé et Sécurité au Travail ont été reçues au cours de l'année de PES, car les PES ont répondu NON à 83 %.

Selon l'administration, une formation m@gistère a eu lieu dans les 15 jours précédant la diffusion du questionnaire (plus de 50 % des PES ont consulté cette formation, ce qui est nettement supérieur aux années précédentes).

L'administration estime qu'ils n'identifient pas cette thématique lors de la saisie de l'enquête.

La FSU propose un complément d'information en présentiel, pour réactiver la thématique.

L'IA-DASEN a conscience qu'il s'agit d'une année difficile et propose de faire partager l'ensemble de ces éléments avec le directeur de l'INSPE.

La FSU insiste sur le fait que le profil et la moyenne d'âge ont beaucoup augmenté, et il est difficile d'attendre la même chose d'un étudiant de 23 24 ans et d'un père ou d'une mère de famille plus âgé.e.

L'IA-DASEN est attachée à la formation continuée (T1-T2-T3) car les PES ne sont pas disponibles pour tout lors de leur année de stage. Cette année est la dernière selon ces modalités de formation (nouveau concours l'année prochaine).

L'administration suggère d'inviter à nouveau le directeur de l'INSPE lors du CHSCTD de l'an prochain qui traitera cette question. Dont acte.

- **Analyse réalisée par la FSU après étude de la partie « l'expression libre » :**

Points positifs :

∅ Satisfaction globale quant au travail sur le terrain (excellent, content (x2), bien, pleinement épanoui), très beau métier, ravie de la nouvelle profession, métier dans lequel on se sent à l'aise, les satisfactions qu'on retire de ce métier sont formidables, volonté

Comment qualifier l'année de stage ?

∅ compliquée, très difficile, très chargée (x2), vie personnelle mise à mal, difficile de concilier INSPE et terrain, compliqué de s'impliquer pleinement sur les 2 tableaux, épuisante tant physiquement que moralement (x2)

Comment qualifier la formation INSPE ?

∅ totalement inutile, inadaptée (x3), chronophage (x3), demande beaucoup d'investissement, travail monstrueux, charge de travail mal répartie dans l'année, extrêmement dense

Comment qualifier la charge et le rythme de travail ?

∅ massive, ne permet pas de préparer sa classe correctement (x2), très intense, conditions de travail en dehors de la législation, surcharge ingérable surtout P1, P2 et en mars (x3), double casquette inconfortable, prend un temps considérable

Quels impacts sur la santé ?

∅ douleurs physiques importantes, pression assez forte de l'institution (x2), pas de bienveillance envers les PES (x2), beaucoup de stress (x2), fatigue (x2), absence de sérénité

Quelles conséquences de la crise sanitaire ?

∅ adaptation des formateurs, montée en compétence en numérique, formation INSPE en visio a aidé à l'organisation du travail (x2), réalisation du projet DU compliquée, cours master en visio insupportables et peu humains, solitude (x2), a empêché de créer du lien entre étudiants, a ajouté de la pression sur le terrain, formation en visio assez chaotique

Propositions, demandes : pouvoir emprunter des manuels à la BU ou à la circo à l'année, prévoir des temps réguliers et variés d'observation chez des collègues expérimentés (x2).

5. Rapport de l'ISST 2019 - 2020 (année précédente, début de la crise sanitaire)

L'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) est sous l'autorité hiérarchique du Recteur, lettre de mission de l'Inspection Générale. Seul ISST sur toute l'académie de Lyon.

Exposé de son rapport d'une cinquantaine de pages :

- inspections : petite partie de sa mission. Une Inspection d'école est organisée pour tous les nouveaux assistants de prévention (ce sont les CPC EPS dans le 1er degré). Demande aux IEN que les collectivités soient présentes, ce qui est souvent le cas et permet de créer du lien.
 - inspection globale ou visite conseil d'établissements ou de services sur demande du directeur.trice notamment
 - enquête nationale des ISST sur les conditions de travail des PERDIR (personnels de direction)
- formation :
 - actions de formation auprès des assistants de prévention (premier et second degré) sur les questions de Santé et Sécurité au Travail qui fonctionnent plutôt mieux dans le 1er degré que dans le second degré (bien qu'une demi journée par an soit consacré aux PERDIR)
 - adjoints gestionnaires (souvent les assistants de prévention des établissements du second degré) accompagnés 2 jours par an
 - nouveaux directeurs d'école
- réunions et instances, rédaction de rapports, sollicitations mail ...

Observations de l'ISST

- Nomination d'un assistant de prévention dans chaque circonscription de l'académie
- DUER : manque de sens sur l'utilisation de cet outil dû à un manque de pédagogie. Or c'est le point de départ d'une réelle démarche de prévention (évaluation des risques physiques et psycho-sociaux)
- Qualité de l'Air Intérieur : application depuis le 1er janvier 2018 pour les écoles. Sujet qui peine à être pris en compte par les collectivités (même s'il y a du mieux en 2020 - 2021)
- DTA (amiante) : soit il est déjà présent dans les établissements lors des visites, soit il réapparaît après la visite (il existe partout)
- Registres SST et DGI devraient être présents en version papier. Le RSST doit être accessible à tous les usagers.
- Point de vigilance premier degré, concernant les constellations : est-ce qu'elles ne déstabilisent pas le travail des Assistants de Prévention du premier degré ? Réflexion à avoir à l'avenir.

Les organisations syndicales s'interrogent sur la raison pour laquelle a été fait le choix de ne plus donner accès à tout le monde au registre dématérialisé DGI (Danger Grave et Imminent) ?

L'ISST répond que c'est un membre du CHSCTD qui doit constater le DGI, acté par les secrétaires des CHSCT des départements de l'académie, mais jamais mis en place (décret n°82-453 du 28 mai 1982). Toutefois, ce choix n'est pas encore opérationnel et l'accès au registre DGI est toujours possible par voie dématérialisée (<https://portail.ac-lyon.fr/registre-sante-securite/>).

La FSU demande que la publicité de ces registres et de leurs modalités d'utilisation soit faite.

L'ISST reconnaît un besoin d'information et de formation sur ce point.

6. Point d'étape sur le Groupe de Travail DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques)

A la demande de la FSU, 2 groupes de travail ont eu lieu sur ce sujet cette année, avec pour but d'aboutir à la diffusion d'un livret permettant de faciliter la rédaction du DUER.

La FSU a principalement œuvré à la construction de cet outil. Un désaccord persiste quant à sa communication. Notre volonté est de diffuser ce document à tous les personnels (par voie électronique). Pour cela, il y a un besoin réel de formation et d'information, par exemple via une information identique à celle sur les TMS diffusée par mail sous forme de « plaquette » par les infirmières de prévention. Nous craignons que si cette info est adressée uniquement aux chefs d'établissement et de service (IEN pour le 1^{er} degré), elle ne sera pas diffusée et assimilée par tous.

L'IA-DASEN s'engage à effectuer un rappel à ses cadres dès le 9 juillet, cet outil est amené à être partagé avec tous les personnels. Cet outil de prévention et d'évaluation des risques prendra peut-être un autre relief suite à la crise sanitaire. Concernant la diffusion à tous les personnels, elle est frileuse : le courrier de rentrée du recteur rappelle déjà aux chefs d'établissements et de service les documents qu'ils doivent mettre à jour.

L'administration conclut que ce livret sera remis en forme institutionnelle et mis en ligne sur le site de la DSDEN 01.

Pour la FSU, c'est du sens qu'il faut donner à l'utilité du DUER, pour que les équipes enseignantes basculent dans la culture de la prévention des risques par leur évaluation. Cela nécessite information, formation, et du temps institutionnel pour réaliser puis mettre à jour ce DUER !

Pour rappel, les risques professionnels, ce sont les risques physiques mais aussi les risques psycho-sociaux.

7. Choix des thématiques et des visites d'établissement en 2021-2022

Le CHSCTD souhaite orienter son regard sur les RPS et avoir une approche des visites liée à la rédaction des DUER.

8. Calendrier prévisionnel des GT, instances et visites d'établissement en 2021-2022

Calendrier prévisionnel CHSCT – Année scolaire 2021-2022

	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	3^{ème} trimestre
Visites d'établissement	Vers le 5 novembre 2021	Début février	mi-mai
Type d'établissement	Ecole Jean Calas à Ferney Voltaire	Collège de St Rambert	Ecole maternelle de Villars les Dombes
GT préparatoire	Fin novembre	Début mars	Fin mai
CHSCTD	Début décembre 2021	Fin mars	1 ^{er} quinzaine de juin

9. Election d'un nouveau secrétaire du CHSCTD et d'un suppléant

La FSU propose Marie-Claire LOONIS comme secrétaire du CHSCTD et Mme ASSIE comme suppléante.

Secrétaire : 5 POUR et 2 abstentions (FO).

Suppléant : 5 POUR et 2 abstentions (FO).

Pas de défiance de FO mais une impossibilité d'échanger avec les candidats en amont du vote ...

L'IA DASEN estime que la communication progresse en CHSCTD et souligne la construction et l'échange de cette instance.

10. Questions diverses

- Nombre de stagiaires et contractuels alternants dans les écoles de l'Ain pour la rentrée prochaine

L'administration indique que les modalités sont reconduites, en responsabilité sur les berceaux prévus et en alternance avec la formation universitaire. 156 PES attendus.

Pour les « contractuels alternants » (réforme Blanquer) : 80 possibilités.

Les contrats sont proposés aux candidats malheureux du CRPE. Conditions de travail : à ½ temps, en stage 1 journée fixe (vue avec l'INSPE) + 6 semaines massées en 3x2 semaines. Installés en majorité sur les postes des PEMF et sur des décharges de direction pour pouvoir proposer toujours une journée fixe et des semaines massées sur les formations dans le cadre des constellations.